



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 02/2012 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'ASPAIRE**

**du jeudi 7 juin 2012, à 18 h 30, à Tartegnin**

---

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance.

**1. Appel**

34 délégués et suppléants (10 fixes et 24 variables) sur 36 sont présents.

Se sont excusés :

Délégués fixes : Mme Joëlle Sala Ramu (remplacée par Mme Florence Pernet), MM. Roger-Michel Blanchard et Michel Hentsch (pas de suppléants).

Délégués variables : Mme Valérie Blanchard (remplacée par Mme Mélanie Berthet) et M. Philippe Straub (remplacé par Mme Rita Cuénod).

M. Jean-Noël Goël, membre du CODIR, est également excusé.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2012.**

Ce compte rendu n'amenant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

**4. Assermentation de membres du Conseil intercommunal**

Aucun des délégués suppléants non assermentés n'était présent.

**5. Communications du Président**

Le projet de règlement du Conseil intercommunal a été déposé par la commission ad hoc sur le bureau du CODIR en date du 15 décembre 2011 pour être formellement adopté.

Dans sa séance du 24 mai dernier, le Bureau du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE a désigné les membres de la commission chargée d'étudier le préavis du CODIR, relatif à l'adoption du Règlement du Conseil intercommunal. La commission est constituée comme suit :

- Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle, Présidente.

Mme Sandra Gordon, Perroy, MM. Serge Lalancette, Essertines-sur-Rolle, Boris Wirrich et Laurent Schatzmann, Rolle, membres.

Mmes Marlyse Dentan, Tartegnin, et Viviane Subri, Luins, suppléantes.

Dans sa séance du 24 mai, le Bureau du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE a également désigné les membres de la commission chargée d'étudier le préavis du CODIR relatif à la demande de crédit en vue de la construction d'un bâtiment scolaire à Gilly. Cet objet sera traité lors de la prochaine séance, dont la date a été fixée au 5 septembre 2012. La commission est constituée comme suit :

- M. Cédric Echenard, Rolle, Président.

Mmes Anne Guisolan, Bursins, Pascale Vollenweider, Rolle, MM. Alain Gruaz, Gilly, et Luc Pellet, Mont-sur-Rolle, membres.

Mme Véronique Schneider, Perroy, et M. Christian Hofer, Mont-sur-Rolle, suppléants.

## **6. Communications du CODIR**

M. Hubert Monnard, Président du CODIR, présente Mme Johanne Grandchamp, de la Fiduciaire BDO, remplaçante de Mme Ingrid Ciampi qui est en congé maternité à qui il adresse ses félicitations pour la naissance de son fils.

Il fait ensuite référence à un article paru dans la presse régionale dans lequel les associations régionales étaient prises à partie par rapport à la gestion des dossiers de construction et la gestion des marchés publics. La commune de Gilly a également reçu un courrier du Département des infrastructures à ce sujet. Cette commune et le CODIR de l'ASPAIRE ont engagé le Bureau Vallat qui les aidera dans l'attribution des marchés publics. Le fait que les plans aient été présentés sans passer par un concours d'architecture a provoqué une surprise. M. Thierry Brutsch, auteur de ces plans, a vraisemblablement fait un prix sous-évalué pour l'élaboration de son dossier. Il a de l'expérience dans la construction de bâtiments scolaires et a probablement estimé qu'il était capable de présenter un projet pour un montant inférieur à celui prévu par les marchés publics, soit Fr. 150'000.-. La construction du complexe scolaire va être soumise aux marchés publics. M. Brutsch ne suivra pas le chantier et une personne sera désignée pour ce faire.

Mme Joséphine Byrne Garelli, membre du CODIR, donne des explications sur le Martinet D, dont les crédits ont été accordés par le Conseil communal de Rolle le 31 octobre 2011. Un comité de pilotage a été constitué et a établi un inventaire des besoins des futurs utilisateurs de ce bâtiment, dont la bibliothèque de Rolle et Sésame. Ce comité visitera prochainement des complexes scolaires en fonction dans le canton afin de bénéficier des expériences réalisées et d'éviter des erreurs dans la réalisation de ce bâtiment. Il y aura lieu également de définir le type de salle de gymnastique en fonction des besoins des utilisateurs. Le dossier de mise à l'enquête sera établi en respectant la Loi sur les marchés publics.

M. Cédric Echenard, délégué par le CODIR, s'exprime au nom de la commission des transports. Il fait état des nombreux messages reçus suite à la réorganisation des transports scolaires dès la prochaine rentrée scolaire. Dès décembre prochain, l'offre CFF des gares régionales s'améliorera grâce à des RegioExpress à la demi-heure, toute la journée en direction de Genève et Lausanne. En complément, des bus desserviront les centres villageois toutes les trente minutes, aux heures de pointe, en assurant la correspondance avec les trains. Le Service de la mobilité du canton, le Conseil régional et les autorités scolaires ont projeté de transporter les élèves des écoles secondaires avec les transports publics de CarPostal. Ceci a l'avantage que les déplacements sont rémunérés avec l'abonnement Mobilis et non plus à la course comme actuellement. Pour la région rolloise, les coûts de transports du secondaire sont actuellement de Fr. 611'000.- alors que l'abonnement "Mobilis 2 zones" revient à Fr. 210'000.- environ. La commission a obtenu le nouvel horaire de CarPostal et a décidé de mettre en place cette réorganisation dès la rentrée d'août 2012 et de ne pas faire les modifications nécessaires en cours d'année scolaire. La volonté des communes environnantes est d'avoir un bus par heure en journée avec des renforts aux heures de pointe, tenant compte que les heures de pointe vont de 6 heures à 9 heures et de 16 heures à 19 heures. Les horaires définitifs et les arrêts de bus permettront de tenir l'horaire mis en place par l'établissement scolaire de Rolle, soit la reprise des cours à 13h55 pour se terminer à 16h30. Cet horaire élargi permettra aux élèves les plus éloignés de passer au moins une demi-heure chez eux. Ce minimum est fixé dans le Règlement sur les transports scolaires du canton de Vaud du 19 décembre 2011. Il remercie ses collègues, Mmes Marlyse Dentan et Chantal Maurer, pour leur collaboration à la rédaction d'une lettre en réponse aux nombreux courriels reçus. Une séance de la Commission des transports avec CarPostal est agendée au lundi 11 juin et de nouvelles orientations pourraient être prises à cette occasion. Les parents des élèves en seront informés le cas échéant.

## **7. Réponse à la motion déposée par Mme Marlyse Dentan demandant l'engagement d'un accompagnateur pour les bus scolaires.**

M. Hubert Monnard donne lecture des conclusions de la réponse à la motion de Mme Marlyse Dentan. M. le Président Charmillot précise que le Bureau du Conseil intercommunal n'a pas nommé de commission ad hoc, du fait que cette motion n'engendre aucune dépense supplémentaire, le montant prévu figurant au budget.

Mme Marlyse Dentan remercie le CODIR de sa proposition.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité** (moins une voix et une abstention) :

1. d'accepter la réponse du CODIR à la motion Marlyse Dentan;
2. de confier la mission d'accompagnement pour les transports scolaires au Centre socio-culturel SESAME.

## **8. Comptes et gestion de l'exercice 2011.**

M. Hubert Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, fait lecture en préambule des souhaits de la Commission de gestion tels que ci-dessous :

Pour l'année 2012, la commission de gestion demande au CODIR de prendre les mesures suivantes :

1. Veiller à l'amélioration/modification du classement des pièces comptables par no de pièce. Des extraits de comptes classés dans l'ordre avec référence aux pièces comptables.
2. Apporter des réponses claires et précises concernant les questions liées à la TVA
3. Mettre en place des outils statistiques (tableaux, historique et graphiques) concernant l'évolution des effectifs (nombre d'élèves, membres du personnel ASPAIRE, suivi des investissements et des amortissements, etc.)
4. Rédiger un rapport de gestion comprenant au minimum les éléments suivants :
  - Données globales fournies grâce aux outils statistiques mentionnés ci-dessus
  - Rapport de chaque dicastère du CODIR
  - Situation financière
  - Suivi des investissements et de l'endettement

Au terme de cette énumération, Mme Sandra Gordon donne connaissance des conclusions de son rapport.

M. Hubert Monnard informe l'assemblée que ces demandes seront prises en compte pour le prochain exercice. Il en avait fait de même l'an dernier, mais divers événements, dont le congé maternité de la secrétaire, n'ont pas permis de respecter les souhaits de la Commission de gestion. L'engagement futur d'une secrétaire à 50% permettra une meilleure gestion des dossiers. Le problème de classement des pièces comptables sera également corrigé. M. le Président du CODIR donne quelques chiffres relatifs au nombre d'élèves, leur statut et leur localisation. Ces statistiques figureront à l'avenir dans le rapport de gestion.

Mme Marlyse Dentan, en référence à la remarque de la Commission de gestion concernant les collaborateurs des cantines scolaires de Rolle, demande s'il n'y a pas une disparité dans la répartition des collaborateurs de la salle communale (deux personnes) et des Buttes (huit personnes).

M. Denys Jaquet répond qu'une trentaine de grands élèves prennent leur repas à la salle communale alors que 100 à 120 enfants mangent aux Buttes. Six personnes assurent deux services de repas à cet endroit.

M. Michel Melly questionne la Commission de gestion sur sa façon de statuer au vu du nombre de points qui prêtent à la discussion. Il se demande comment accepter les comptes tel que présentés. En réponse à la question de M. Hubert Monnard, il ne peut citer de cas précis, mais fait référence aux remarques de la Commission de gestion, notamment sur la ventilation des comptes de la piscine.

Sur demande de M. le Président du CODIR, Mme Johanne Grandchamp informe que tous les comptes relatifs à la piscine ont été placés dans un même compte et qu'ils seront mieux ventilés à l'avenir.

M. Bertrand Peter insiste sur le fait que la Commission de gestion est unanime, qu'il faut lui faire confiance et accepter le préavis.

M. Michel Melly ne veut en aucun cas remettre en question le bon travail de la commission, mais relève que celle-ci s'interroge sur beaucoup de points.

Mme Sandra Gordon, s'est effectivement interrogée sur la réalisation de son rapport, vu que nombre de renseignements sont arrivés tardivement. Le fait de refuser ce préavis n'aurait pas été constructif. Les

informations sont arrivées en dernière minute, ce qui a fait pencher la balance pour proposer l'acceptation de ce préavis.

Mme Rita Cuénod soutient l'intervention de M. Michel Melly. Elle relève que l'an dernier tout n'était déjà pas très clair. La fiduciaire doit être en mesure de répondre à toutes les questions des commissaires et de présenter les pièces comptables dans un bon ordre.

M. Hubert Monnard relève que c'est la Commission de gestion qui a soulevé les problèmes de classement des pièces comptables. Lorsque le CODIR souhaite un renseignement sur les comptes, il s'adresse à la fiduciaire qui renseigne de suite. Le CODIR n'a pas à disposition la comptabilité sous les yeux. Les relations entre l'organe exécutif et la fiduciaire donnent entière satisfaction. M. Monnard garantit l'exactitude des comptes et une présentation méthodique de la prochaine comptabilité.

Mme Diana Rea, concernant la page 10, point 512.3188.1 (transport d'un élève à Lausanne pour raison de santé) s'étonne que ce ne soit pas la caisse maladie qui prenne en charge ces frais.

M. Hubert Monnard répond qu'il s'agit d'un cas classé. L'élève en question n'a plus recours à ce service.

Mme Sandra Gordon relève que les discussions entre la Commission de gestion et M. Hubert Monnard ont été constructives et que, vu le jeune âge de l'ASPAIRE, il faut mettre en place tout de suite les outils statistiques demandés.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité (moins trois abstentions) :**

1. d'approuver les comptes 2011 présentant un total de charges de Fr. 6'583'251.92 à répartir entre les différentes communes de l'ASPAIRE;
2. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2011;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

## **9. Demande de crédit pour travaux urgents au collège du Martinet ABC.**

M. Hubert Monnard lit les conclusions du préavis.

M. Charles Muller, Président, donne connaissance du rapport de la commission. Il relève que, contrairement aux souhaits exprimés en 2011, l'étude pour la réhabilitation complète des bâtiments n'a pu se dérouler au rythme envisagé. Le préavis présenté propose d'effectuer dans une première phase les travaux les plus urgents, soit la réfection de la paroi Nord-Ouest de la piscine, la réhabilitation de la ventilation et la réfection et mise à niveau des toitures. Les deux premiers objets devront être exécutés durant la période de vacances estivales, d'où la difficulté de trouver des entreprises actives en cette période. La réfection de la toiture pourra se faire en période de scolarité. Elle fera l'objet d'un marché public et les travaux devraient être exécutés cette année encore. A relever que la Romande Energie installera un parc de panneaux photovoltaïques sur les toits rénovés.

Pour la suite du projet, il est nécessaire, indépendamment des activités de l'architecte, de solliciter les différents ingénieurs pour étudier avec exactitude les solutions envisagées avant réalisation. L'architecte a garanti que des contrôles entrepris soulignent que les structures des bâtiments sont saines et que les travaux peuvent être réalisés sans crainte particulière. Les investissements à faire devraient "régénérer" les bâtiments du Martinet pour une quarantaine d'années. Ces travaux sont indispensables.

Mme Anne Guisolan demande si ces travaux urgents étaient prévus.

Mme Joséphine Byrne Garelli répond qu'effectivement ces travaux étaient prévus. Le mur Nord de la piscine est en très mauvais état et la ventilation tombe assez souvent en panne. La piscine est actuellement fermée. Les travaux en toiture étaient également programmés afin d'améliorer l'isolation et l'étanchéité.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention :**

- d'accorder un crédit de construction partiel de Fr. 875'000.- au Comité de Direction en vue des travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C du collège du Martinet;

- d'accorder un crédit d'étude pour les mandataires spécialisés de Fr. 229'000.- en vue des travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C du collège du Martinet;
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, ces montants auprès d'un établissement de la région;
- d'autoriser le Comité de Direction à amortir ces frais de construction en trois à cinq ans, par le budget courant de l'ASPAIRE, à décider en fonction des montants dépensés.

#### **10. Election du Bureau du Conseil intercommunal (Président, Vice-Président, scrutateurs et scrutateurs suppléants).**

M. le Président annonce que tous les membres du Bureau sont d'accord pour solliciter un nouveau mandat.

Election du Président :

M. Pierre-François Charmillot se retire et cède la place à M. Bertrand Peter, Vice-Président, pour assumer cette élection. Ce dernier informe l'assemblée que le vote doit se faire aux bulletins secrets. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Cédric Echenard propose de reconduire M. le Président Charmillot dans sa fonction, ce qui est entériné par les acclamations des délégués.

Le Vice-Président, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont également reconduits par acclamations.

***Pour l'année 2012-2013, le Bureau du Conseil intercommunal est formé comme suit :***

Président : M. Pierre-François Charmillot, Rolle.  
Vice-Président : M. Bertrand Peter, Rolle.  
Scrutateurs : MM. Michel Melly, Luins et Philippe Rosset, Rolle.  
Scrutateurs suppléants : MM. Thierry Durand, Mont-sur-Rolle et Philippe Straub, Vinzel.

#### **11. Election de la Commission de gestion.**

Les membres de cette commission sont tous volontaires pour poursuivre leur mandat. Aucune autre candidature n'étant présentée, ils sont élus sous les applaudissements de l'assemblée.

Les suppléantes, Mmes Véronique Schneider et Anne Guisolan, acceptent également une nouvelle élection. Mme Diana Réa, de Rolle, suppléante, annonce qu'elle va présenter sa démission comme déléguée au Conseil intercommunal de l'ASPAIRE. De ce fait, M. Christian Hochstrasser, également membre du législatif rollois, accepte de la remplacer comme suppléant.

***Pour l'année 2012-2013, la Commission de gestion se présente comme suit :***

Présidente : Mme Sandra Gordon, Perroy  
Membres : M. Serge Lalancette, Essertines-sur-Rolle  
Mme Catherine Safi, Rolle  
Mme Pascale Vollenweider, Rolle  
M. Laurent Schatzmann, Rolle  
M. Roger-Michel Blanchard, Bursinel  
M. Philippe Straub, Vinzel  
Suppléants : Mme Véronique Schneider, Perroy  
M. Christian Hochstrasser, Rolle  
Mme Anne Guisolan, Bursins

#### **12. Dépôt de préavis.**

M. le Président du CODIR informe que plusieurs préavis seront traités lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, à savoir :

- demande de crédit pour la construction du collège de Gilly
- règlement sur les transports scolaires
- règlement sur le Conseil intercommunal

Mme Marie-Claire Conod Martinez propose d'accueillir le Conseil intercommunal à Bursins, pour la séance du 5 septembre, à 20 heures.

### 13. Divers et propositions individuelles.

Mme Anne Guisolan demande si le planning pour la construction du complexe scolaire de Gilly est tenu. M. Hubert Monnard informe qu'il reste quelques semaines de marge dans ce planning et que la rentrée pourra se faire en août 2013, pour autant qu'il n'y ait pas d'oppositions au projet.

Mme Guisolan souhaite également connaître la position des habitants de Gilly par rapport à cette future construction.

M. Thierry Dubois, municipal à Gilly, informe qu'une séance de présentation a été faite à la population locale il y a plusieurs semaines. Ce projet a soulevé des questions, notamment de la part des voisins directs et générera probablement des oppositions lors de la mise à l'enquête. L'exécutif de Gilly a toutefois bon espoir de pouvoir lever ces oppositions.

Mme Sandra Gordon demande quand l'horaire continu sera véritablement mis en place pour les élèves.

M. Blaser, Directeur, répond que cet horaire pourra être mis en place au moment où les infrastructures seront disponibles sur le site du Martinet, notamment le restaurant scolaire. Cela devrait être possible dès 2015.

Mme Anne Guisolan, concernant le nouvel horaire, estime que les communes subissent cette directive, qu'elles n'ont pas été consultées et demande si cette décision a été prise par l'ensemble des partenaires concernés.

Mme Chantal Maurer explique que ce nouvel horaire est consécutif à la réorganisation des transports publics, pour laquelle toutes les communes ont adopté les montants nécessaires à ce réaménagement. Le but de ces investissements vise à ce que les transports publics soient utilisés au maximum. La prise en charge des élèves du secondaire a été l'un des objectifs de cette refonte. L'horaire scolaire est la résultante de ces nouveaux plannings des transports publics et les autorités responsables n'ont pas eu d'autre choix, du fait que ces grilles ont été imposées. L'organisation des lignes de bus dépend des correspondances avec les trains. Il en est de même dans tout le pays. Pour les années à venir, des solutions plus favorables pourront être trouvées, mais pour le présent il n'y a aucun espoir de changement vu que les planifications scolaires sont fortement avancées.

Mme Catherine Safi, après concertation avec plusieurs personnes concernées, suggère des courses supplémentaires sur certains secteurs, ceci dans le but de diminuer le temps de pause de midi. Elle juge ce temps de repos énorme, n'est pas certaine qu'il soit utilisé à bon escient et redoute de voir nombre d'écoliers se promener dans Rolle. D'autre part, l'économie réalisée sur les frais de transport des écoliers, ne pourrait-elle pas être affectée à un véritable encadrement des enfants durant cette pause de midi ?

M. Blaser informe que la Direction des écoles est ouverte à une meilleure occupation de la pause par rapport à ce qui se fait actuellement, notamment en intégrant des cours facultatifs, des devoirs surveillés ou des activités sportives volontaires durant cette période. Toutefois, tous les élèves ne sont pas concernés. Si les fonds le permettent, il serait possible d'organiser une surveillance des écoliers. Les enfants ne sont toutefois pas obligés de rester à l'école et tout ce qui est proposé est facultatif. Sans compter les écoliers rollois qui regagnent leur domicile, il resterait encore environ 350 enfants à encadrer.

Mme Marlyse Dentan a rencontré des avis favorables auprès de parents qui sont contents que leurs enfants aient plus de temps pour le repas de midi. L'horaire continu soulèvera aussi de l'insatisfaction car il reste des gens qui se réjouissent de partager le repas de midi avec leurs enfants.

M. Claude Seiler s'interroge sur la capacité des bus d'absorber tous les enfants, car actuellement les bus sont déjà fort occupés. Y aura-t-il des véhicules supplémentaires ?

M. Cédric Echenard répond qu'avec CarPostal les enfants peuvent voyager debout, ce qui n'est pas le cas dans les bus privés. Ces transports ne concernent que les écoliers du secondaire et il n'y aura pas de changements pour les enfants du secteur primaire. CarPostal aura connaissance des effectifs à déplacer et attribuera les véhicules en conséquence. Les écoliers cohabiteront avec les autres passagers.

Mme Anne-Laure Berger est interpellée par le fait que l'on oblige les enfants à s'attacher dans les voitures privées et qu'ils puissent voyager debout dans un bus.

Mme Marlyse Dentan relève que ce mode de faire va éduquer les jeunes à utiliser plus fréquemment les transports publics. Etant bénéficiaires d'un titre de transport Mobilis, ils pourront également se déplacer pour leurs loisirs hors des périodes scolaires.

M. Serge Lalancette salue le travail de la Commission des transports et espère que CarPostal fera un effort pour accueillir confortablement les écoliers, ce qui n'est pas toujours le cas sur certaines lignes.

Mme Sophie Colomer Widmer a constaté que les écoliers sont actuellement entassés et qu'ils se bousculent dans les bus, ce qui n'est pas normal. Les chauffeurs ne sont pas toujours bienveillants envers les jeunes usagers. En outre, les enfants qui ont des activités sportives ou de loisirs en fin d'après-midi arriveront tardivement à la maison et elle redoute un afflux de voitures privées autour du Martinet par des parents qui iront chercher leur progéniture.

M. Remo Boniello soumet au CODIR la possibilité d'avoir un représentant par commune membre de l'ASPAIRE au sein de l'exécutif.

M. Hubert Monnard évoque la période où toutes les communes étaient représentées au Conseil exécutif, organe antérieur à l'ASPAIRE. Lors de la création de cette dernière entité, il a été décidé de limiter le nombre de sièges au CODIR en tenant compte d'une répartition proportionnelle à la population. Actuellement, cinq communes sont représentées. Cette répartition a été acceptée par l'ensemble des communes. Une nouvelle répartition exigerait une refonte des statuts et sa validation par l'ensemble des organes législatifs communaux.

Mme Anne Guisolan demande s'il n'y a pas un problème de communication envers la population. Les délégués du Conseil intercommunal sont souvent interpellés par leurs concitoyens sur les décisions du CODIR.

M. Hubert Monnard est d'avis que le renseignement n'est pas toujours optimal et espère que la situation s'améliorera avec le futur secrétariat.

Mme Catherine Safi demande si les représentants de l'ASPAIRE ou de la commission des transports ne devraient pas être présents lors des séances d'information aux parents d'élèves. Ce serait l'occasion d'informer les parents sur les buts et missions de l'association.

Mme Chantal Maurer informe qu'il s'agit de séances présentant les aspects pédagogiques des cours et non des problèmes organisationnels.

Mme Marie-Claire Conod Martinez s'étonne que les Municipalités aient été avisées des nouveaux horaires après les parents d'élèves.

M. Cédric Echenard confirme qu'il y a eu effectivement une erreur dans les communications et que les autorités auraient dû être avisées avant les parents.

M. Laurent Schatzmann constate qu'il y a effectivement eu un problème de communication dans ce dossier des transports et qu'il aurait fallu être plus explicite sur le pourquoi de ces changements. Il y a lieu d'améliorer la communication afin d'éviter des interprétations fantaisistes.

M. le Président informe de la constitution d'une commission extraparlamentaire en vue de la construction du Martinet D et qu'un délégué du Conseil intercommunal est invité à y siéger. M. Samuel Dufour, Syndic d'Essertines-sur-Rolle, fera partie de cette commission.

Il remercie la commune de Tartegnin pour l'apéritif servi au terme des débats.

La séance est levée à 19 h 55.

Pour le bureau :

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Jean-Michel Dumartheray